

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 81-2019

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	21 /11/2019
Présents	15
Absents	8
Procurations	1
Votants	16

Par suite d'une convocation en date du vingt et un novembre deux mille dix-neuf, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le vingt-huit novembre deux mille dix-neuf à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procuration : CATALA Fabien à Pierre GARCIA.

Absents : CATALA Fabien, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Décisions municipales prises depuis le dernier Conseil Municipal

En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal 35/2014 du 8 avril 2014, les décisions municipales suivantes ont été prises depuis le dernier Conseil :

- **08/2019** : Avenant n° 2 au MAPA 2018-003 – Travaux complémentaires concernant la consolidation du mur pignon Est de l'église de Saint Aulin effectués par l'entreprise CHEVRIN-GELI S.A.S. pour un montant de 13 255.35 € HT soit 15 906.42 € TTC.

- **09/2019** : Avenant n° 2 au MAPA 2017-004 – Augmentation du forfait de rémunération de la société VVA due au surcoût des travaux concernant la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du bureau et vestiaire de la directrice du restaurant scolaire, vérification du respect de la chaîne alimentaire et accessibilité PMR. Le montant de l'avenant s'élève à 2 130.00 € HT soit 2 556.00 € TTC.

- **10/2019** : Attribution MAPA 2019-003 : Marché public de travaux au restaurant scolaire ayant pour objet la réalisation du bureau et vestiaire du responsable – Respect chaîne alimentaire – Accessibilité PMR.

Les lots ont été attribués ainsi qu'il suit, sachant que le n°2 a été déclaré sans suite pour absence d'offres :

- Lot 1 – VRD, démolition, gros œuvre, enduit : SAS ABTP à Bompas pour un montant global de 43 253.50 € HT ;
- Lot 3 – menuiseries ext. Alu – int. Bois, serrurerie : SARL Pays d'Olmes Menuiseries à Laroque d'Olmes pour un montant global de 7 197.04 € HT ;
- Lot 4 – Plâtrerie, isolation, faux plafond : SARL VIDAL Albert à Rieux de Pelleport pour un montant global de 8 048 € HT ;
- Lot 5 – Électricité, chauffage (panneaux rayonnants) : SARL COMAS & JOURET à Lavelanet pour un montant global de 7 738.00 € HT ;
- Lot 6 – Plomberie, sanitaire, ventilation : SARL CENTENRO & Fils à Pamiers pour un montant global de 9 574.89 € HT ;
- Lot 7 – Sols durs, faïences : SARL FERRAND Philippe & Fils à Mirepoix pour un montant total de 11 700,00 € HT ;
- Lot 8 – Peintures, nettoyage : SAS Art & Peinture à Tarascon sur Ariège pour un montant total de 4 000 00 € HT.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20191128-8102019-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré

- **Prend acte** des décisions municipales ci-dessus,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Nicole QUILLIEN
1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire

Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2019

Application agréée E-legalite.com